



**ACADEMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des personnels enseignants,  
d'éducation et psychologues  
de l'Éducation nationale**

DPE2/ MNS / N° 212026

Orléans, le 5 janvier 2026

Affaire suivie par :  
Marie-Noëlle SCHOEPFER

Le Recteur, chancelier des universités

Tél. 02 38 79 38 11  
[marie-noelle.schoepfer@ac-orleans-tours.fr](mailto:marie-noelle.schoepfer@ac-orleans-tours.fr)

à

21 rue Saint Etienne  
45043 Orléans Cedex 1

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements  
du second degré privés sous contrat,

**Objet : Liste d'aptitude d'accès des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat à l'échelle de rémunération de professeur agrégé - année scolaire 2026-2027**

**Références :** Article R 914-64 du code de l'éducation

Note de service MEN DAF D1 MENF2533013N du 10 décembre 2025

La présente circulaire fixe les modalités de candidature dans le cadre de la préparation de la liste d'aptitude d'accès des maîtres contractuels à l'échelle de rémunération de professeur agrégé au titre de l'année scolaire 2026-2027.

Les conditions générales de recevabilité des candidatures sont les suivantes :

- être en fonction au 31 août 2026 ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État
- bénéficier, au 31 décembre 2025, de l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive ou des professeurs de lycée professionnel.
- être âgé de 40 ans au moins au 1er octobre 2026 ;
- justifier au 1er octobre 2026 de dix années de services effectifs d'enseignement dont 5 années dans l'échelle de rémunération de professeur certifié, de professeur d'éducation physique et sportive ou de professeur de lycée professionnel.

Il vous appartient de vérifier la recevabilité des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidature comprendront les documents suivants :

- une fiche individuelle, présentée selon le modèle joint en annexe I ;
- un curriculum vitae, présenté selon le modèle joint en annexe II. Ce document fera apparaître la situation individuelle du candidat, sa formation, son mode d'accès à son échelle de rémunération, son itinéraire professionnel, ses activités assurées au sein du système éducatif ;
- une lettre de motivation, qui ne devra pas dépasser deux pages dactylographiées, fera apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature. Complémentaire au curriculum vitae qui présente des éléments factuels, la lettre de motivation permet au candidat de se situer dans son parcours professionnel en justifiant et en valorisant ses choix. Elle présente une réflexion sur sa carrière écoulée et met en évidence les compétences acquises, les aptitudes et les aspirations qui justifient sa demande de promotion.

L'avis du chef d'établissement accompagne la transmission du dossier. Cet avis, qui s'appuiera particulièrement sur le curriculum vitae et la lettre de motivation, se décline en quatre degrés :

- très favorable ;
- favorable ;
- réservé ;
- défavorable

Les dossiers de candidature **complets** devront parvenir au Rectorat (DPE 2) pour le

**Vendredi 30 janvier 2026**, délai de rigueur.

L'envoi par voie électronique est à privilégier à l'adresse :

[marie-noelle.schoepfer@ac-orleans-tours.fr](mailto:marie-noelle.schoepfer@ac-orleans-tours.fr)

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large information de la présente circulaire auprès des maîtres contractuels concernés et d'inviter les candidats qui ont déposé un dossier de candidature au titre des années scolaires précédentes et qui n'ont pas été retenus, à proposer de nouveau leur dossier.

Le bureau de l'enseignement privé de la division des personnels enseignants reste à votre disposition.

Pour le recteur et par délégation,  
Pour le secrétaire général d'académie,  
Secrétaire général de région académique  
La cheffe de la division des personnels enseignants,  
d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale



Frédérique PIERRE